Klimakompatibilität CIEPP

(Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionelle)

Caractérisation

La CIEPP, caisse de la Fédération des Entreprises Romandes, a un volume d'investissement d'environ 10.3 milliards de francs suisses et se classe environ au rang 35 des des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La CIEPP s'est engagée depuis 2021 dans une Politique ESG. Elle s'avoue de prendre en compte «des responsabilités sociale, environnementale et de gouvernance dans son activité de base, en particulier dans celui de la gestion des actifs financiers confiés». Elle opère un examen régulier de son portefeuille à la lumière des critères ESG (Environmental, Social, Governance). La Caisse «dispose d'un processus pour identifier les sociétés sujettes à controverses ; elle est ainsi consciente des risques et proactive dans la résolution à terme des problèmes». Selon une publication de juin 2021 (p. 6), la CIEPP effectue ces analyses depuis 2017 par l'intermédiaire de son prestataire de services Ethos. Les résultats servent le dialogue via Ethos envers les entreprises identifiées, sujettes à controverse. Le Rapport annuel 2021 confirme : «Un screening complet réalisé durant l'année 2021 de toutes ses positions en actions sur des critères de durabilité a permis une prise en compte de l'exposition aux entreprises les plus controversées en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance et, par conséquent, la fixation de priorités par la CIEPP, dans le dialogue actionnarial avec les entreprises dans lesquelles la Caisse est investie».
Lors d'une réunion avec l'Alliance climatique en novembre 2021, la CIEPP avait pris position sur toutes les questions de la politique de durabilité soulevées.

Pourtant, les nouveaux rapports de durabilité ne présentent pas non plus d'évolutions particulières (voir ci-dessous).

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Par conséquent, la Caisse n'a pas encore annoncé si et comment elle entend intervenir de manière durable et exhaustive dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement en conformité avec le Guide ESG pour les caisses de pension suisses.
- Elle devrait décider des mesures concrètes qu'elle veut demander aux gestionnaires de la fortune afin qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

La CIEPP considère les risques climatiques comme faisant partie de sa Politique ESG.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Décarbonisation

Lors de la réunion susmentionnée en novembre 2021 avec l'Alliance Climatique, la CIEPP avait informé qu'elle avait mené une réflexion pour une d'une intégration ESG dans le portefeuille des obligations étrangères d'Etat, notamment des pays émergents, en tenant compte de la qualité de la politique envers les objectifs de l'Accord de Paris. Une analyse avait été demandée au gestionnaire du fonds respectif.

Le rapport de durabilité 2023 et le rapport de durabilité 2024 publient les indicateurs climatiques selon l'ASIP et les Swiss Climate Scores, notamment l'intensité CO2 en t/mio. chiffre d'affaires par rapport au benchmark du marché. Il en ressort, comme on pouvait s'y attendre, que le CIEPP

investit de manière conventionnelle, tout comme la référence du marché. La CIEPP n'a donc pas encore pris de mesures pour décarboniser le portefeuille.

Impact Generating Investing

Selon les rapports annuels depuis 2020 sus-mentionnés, la CIEPP investit dans la microfinance. La part actuelle s'élève selon de rapport annuel 2024 à 1%.

De plus, lors de la réunion mentionnée avec l'Alliance Climatique, la CIEPP indiquait qu'elle était sur le point d'investir dans des Green Bonds en Suisse.

Adhésion à des associations de développement durable

La CIEPP est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et de l'ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

Engagement

En tant que membre des deux Ethos Engagement Pools, la CIEPP participe à leur Active Ownership en matière d'ESG et de climat. Par le biais des pools Ethos, elle collabore en particulier à l'initiative globale d'investisseurs Climate Action 100+ et participe activement à d'autres activités positives en matière de durabilité de l'Investor Stewardship.

Important : lisez les exposés des motifs et les détails des engagements dans le sous-chapitre correspondant à l'engagement sur la fiche d'information de la CPEV, qui est également membre des Pools Ethos.

Droits de vote

Selon les Rapports annuels depuis 2020 sus-mentionnés, la CIEPP vote sur la majorité des actions européennes qu'elle détient en direct. De plus, elle avait décidé d'augmenter de manière significative l'exercice des droits de vote à l'étranger dès 2021, avec la création du fonds dédié CIEPP, «Achillea», qui contient l'ensemble de son exposition en actions nord-américaines de 900 millions de CHF. Cela permettrait a à la CIEPP d'exercer ses votes sur environ deux tiers de son portefeuille en actions (suisses et étrangères).

Lors de la réunion avec l'Alliance Climatique du novembre 2021, la CIEPP informait que le fonds Achillea réservé à la seule CIEPP devait être étendu au-delà de l'Amérique du Nord à d'autres régions, en premier lieu le Pacifique. Il permettait à la CIEPP de disposer librement de la construction des portefeuilles qui y sont déposés et d'exercer directement ses droits de vote. De plus CIEPP informait e qu'elle avait mène une réflexion pour sortir des obligations en cas où la société ne répond pas aux demandes formulées dans le cadre du dialogue au sein de l'Engagement Pool Suisse.

Pourtant, à ce jour, les rapports annuels depuis 2020 sus-mentionnés ne semblent pas faire état de nouveaux éléments.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Selon la la publication susmentionnée, la CIEPP a participé au test PACTA de l'OFEV 2017 et à celui de 2020. Il en ressortait que, globalement, l'exposition des portefeuilles actions et obligations de la CIEPP se situait selon elle dans une fourchette haute, comparée à d'autres institutions de prévoyance ayant participé.

Les nouveaux rapport de durabilité 2023 et 2024 publient les indicateurs CO2 en accord avec le reporting standard ASIP.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La CIEPP n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Klima-Allianz Schweiz

Conclusion:

Pas de compatibilité climatique :

- Une politique de durabilité basée sur les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) est en place – mais n'a qu'un impact au mieux marginal sur les investissements de portefeuille et le processus de sélection des entreprises; au fait elle ne se base pas encore sur une trajectoire spécifique d'intégration des critères ESG dans le respect du Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).
- La prise en compte des risques financiers liés au climat («financial materiality») se limite à un «Impact Generating Investing» notable en microfinance de 1% des actifs et à l'Active Ownership pratiqué via l'ETHOS Engagement Pool International dans le cadre de Climate Action 100+ – sans la combinaison d'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille et de l'Active Ownership, le devoir de diligence fiduciaire n'est que insuffisamment respecté.
- De même, la transformation à un impact climatique positif sur l'économie réelle («impact materiality») ne se fera pas sans la combinaison de l'Active Ownership et d'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille; une base pour cela est le concept de la double

matérialité selon le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP de juillet 2022.

Il manque encore une stratégie climatique pour une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée pas beaucoup plus tard que 2040, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.

Tendance 2020-2026 :

Évaluation: légèrement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- La CIEPP a pris un certain départ avec sa Politique ESG et avec l'Engagement qu'elle a commencé à déployer et avec un «Impact Generating Investing» notable en microfinance.
- Une véritable stratégie ESG et climatique avec une trajectoire de décarbonisation planifiée pour tous les investissements en valeurs mobilières se fait toujours attendre – entendue comme l'intégration holistique de notations ESG dans le processus de sélection des titres et la gestion de portefeuille en ce qui concerne l'impact climatique («impact materiality»), conformément au Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).
- La Caisse devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration des critères ESG, clairement définie et efficace en termes de contenu, dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol der UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction des émissions CO2 financées d'au moins 40%, ou mieux, de 60% est nécessaire d'ici 2030.
- Selon le Target Setting Protocol der UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé de fortement augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).

Activités politiques

Décembre 2020: Action du Collectif Breakfree Suisse devant la CIEPP, «Quand le champagne sent le pétrole : La CIEPP a 60 ans – toujours contre le climat?». La protestation met en lumière l'engluement de la CIEPP, caisse de la Fédération des Entreprises Romandes, dans les énergies fossiles. La réaction des médias est considérable, ce qui amène la CIEPP à publier une prise de position défensive.